



Département de l'économie et de la formation
Service de l'agriculture – Ecole d'agriculture du Valais - Châteauneuf

Departement für Volkswirtschaft und Bildung
Dienststelle für Landwirtschaft – Landwirtschaftsschule Wallis - Châteauneuf

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Date de la réception :

Transmis à :

Demande de congé

Nom : Prénom :

Classe : Age : Absence no :

Horaires du congé

Date (jour-mois-année) :

Heures : de à Journée :

Moyen de transport :

Train : Départ : Retour à l'EAV :

Motif :

.....

.....

Lieu : **Tél pour contrôle :**

Signature du demandeur :

Décision du conseil de direction

Accepté Refusé Signature :

Date :

Pièce justificative

remise pas remise A remettre pour :

Certificat médical : remis pas remis A remettre pour :



Demande de congé : directives

Motifs pouvant être considérés comme valables:

- Motifs religieux :
Baptême, communion, confirmation, mariage, enterrement et rites des autres religions
- Motifs familiaux :
Regroupement familial à Noël à l'étranger
Problème de santé des proches
- Motifs personnels de l'apprenti :
Examen, convocations officielles
Médecin, dentiste
Activités sportives ou artistiques exceptionnelles, voyage à l'étranger planifié
Hospitalisation prévue
- Motifs professionnels :
Demande impérative de l'entreprise

Critères de décisions

- Résultats scolaires en regard des efforts fournis et de l'impact probable de l'absence
- Attitude générale en classe et dans le cadre de l'école avec les camarades et les enseignants
- Fréquence des demandes
- Degré de parenté
- Documents justificatifs fournis
- Respect des procédures et des délais pour la demande de congé
- Importance de l'organisation scolaire aux dates demandées (examens, ..)

Justificatifs demandés

- Motifs religieux :
Faire-part, invitation
- Motifs familiaux :
Certificat médical, attestation du représentant légal
- Motifs personnels de l'élève :
Certificat médical, convocation, etc...
- Motifs professionnels :
Attestation de l'employeur

Contraintes :

Le retard dans les programmes scolaires, la responsabilité de compenser ou de se procurer les documents incombent à l'apprenti. L'absence à une évaluation est toujours sanctionnée par la note 1, celle-ci est corrigée au moment où l'apprenti a effectué son examen.

Motifs de refus :

- **Demande déposée hors délais (au moins 48 heures avant l'échéance).**
- **Cours pour le permis de conduire.**

Particularités :

L'apprenti oublie de déposer la demande de congé dans les délais, mais la convocation est impérative et le congé ne peut être refusé. La Direction applique la démarche suivante : chaque heure accordée fait l'objet d'une retenue formelle (étude, travaux d'entretien, etc...).

Processus :

1. Remplir la feuille demande de congé (disponible auprès du secrétariat)
2. Réunir les pièces justificatives (**obligatoire**)
3. Déposer les documents au secrétariat dans les délais (48 heures à l'avance)
4. S'informer en fin de journée auprès du secrétariat si la demande est accordée ou pas